

(Du 20 octobre 1896.)

*Département des Postes et des Chemins de fer.*

*Administration des postes.*

Commis de poste à Bienne (Berne): M. Albert Nicolet, des Ponts-de-Martel (Neuchâtel), aspirant postal à St-Blaise (même canton).

---

## Publications

des

départements et d'autres administrations  
de la Confédération.

---

## Décisions

sur

l'application du tarif, prises par le Département fédéral  
des Douanes pendant les mois de mai  
à octobre 1896.

---

Número du tarif.	Taux du droit. Fr. C.	Désignation des marchandises.
15	8. —	Engrais artificiel en paquets, flacons, boîtes, etc. (engrais pour fleurs).
34	— . 30	Carbure de calcium.
69	7. —	Acétylène.
72	2. —	Acide chromique.
618	— . 30}	Tille.
619	1. 50}	
720	20. —	Cartes à jouer, pour enfants, en tant qu'elles ne peuvent pas servir aux jeux de cartes ordinaires.

---

## Recettes des douanes en août 1896.

### I. Principales augmentations de recettes.

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1896 (arrondie en francs).
		1895.	1896.	
		Fr.	Fr.	Fr.
416b.	Farine, excepté celle de riz . . . . .	37,651	65,907	28,256
441	Feuilles de tabac non manufacturées, etc. . . . .	92,544	117,791	25,247
286	Ouvrages en fonte de fer, tout-à-fait grossiers, bruts . . . . .	14,288	33,425	19,137
448	Sucre en pains, plaques, etc. . . . .	126,516	142,612	16,096
449	Sucre coupé ou en poudre fine . . . . .	64,804	79,409	14,605
630	Objets confectionnés, en laine . . . . .	59,760	71,654	11,894
279	Rails, fer en barres, tôle : dimensions grossières . . . . .	23,103	34,674	11,571
365	Pétrole . . . . .	49,468	59,837	10,361
263	Wagons à marchandises pour voie normale . . . . .	—	10,260	10,260
447	Sucre brut et sucre cristallisé, etc. . . . .	259,324	268,427	9,103
250	Machines non dénommées . . . . .	24,796	31,834	7,038
292	Ouvrages en fer, communs, adoucis, etc. . . . .	13,849	20,544	6,695
450	Bière en fûts . . . . .	36,985	43,541	6,556
280	Rails, fer en barres, etc. : dimensions fines . . . . .	17,760	23,716	5,956
406	Avoine . . . . .	10,460	15,600	5,140
603	Tapis de pieds en laine, fins . . . . .	8,433	13,499	5,066
163	Meubles, etc., en bois commun : polis . . . . .	4,162	8,873	4,711
409	Maïs . . . . .	3,715	8,267	4,552
169	Baguettes pour cadres, avec ornements, peintes, etc. . . . .	2,138	6,659	4,521
187	Oignons à fleurs . . . . .	726	5,121	4,395
304	Câbles et fils guipés pour conduites électriques . . . . .	1,959	6,286	4,327
426	Racines de chicorée, sèches ; etc. . . . .	600	4,871	4,271
	A reporter . . . . .	. . . . .	. . . . .	219,758

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1896 (arrondie en francs).
		1895.	1896.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 219,758
109	Verre à vitres, ordinaire . . .	3,196	7,088	3,892
532	Tapis en liège (linoleum) . . .	5,527	9,379	3,852
715	Lampes de tout genre, et leurs parties séparées finies . . .	3,461	7,069	3,608
710	Poterie fine . . . . .	17,014	20,071	3,057
284	Fil de fer, brut . . . . .	1,383	4,181	2,798
289	Ouvrages en fer forgé, tout-à-fait grossiers, bruts . . . . .	2,146	4,705	2,559
248	Métiers à tisser, etc. . . . .	286	2,700	2,414
572	Tissus de mi-soie . . . . .	221	2,593	2,372
215	Pièces de machines et matériel de chemins de fer, grossière- ment ébauchés, etc. . . . .	906	3,084	2,178
283	Tôle de fer de moins de 3 mm. d'épaisseur, plombée, etc. . .	8,967	11,138	2,171
171	Cadres pour glaces et tableaux, avec ornements, peints, etc. .	2,342	4,485	2,143
115	Verrerie de verre ordinaire inco- lore . . . . .	3,886	6,026	2,140
479	Papier à imprimer, à écrire et à lettres, etc.: d'une seule cou- leur . . . . .	2,158	4,275	2,117
202	Chaussures en caoutchouc . . .	398	2,504	2,106
429	Malt . . . . .	22,246	24,348	2,102
420	Epices . . . . .	1,842	3,750	1,908
444	Cigares et cigarettes . . . . .	6,462	8,314	1,852
388	Charcuterie de tout genre . . .	4,267	6,104	1,837
285	Fil de fer plombé, étamé, etc. .	1,876	3,684	1,808
508	Tissus coton imprimés, pesant plus de 7 kg. par 100 m <sup>2</sup> . .	21,110	22,878	1,768
24	Parfumerie et cosmétiques, em- ballés en détail . . . . .	1,378	3,112	1,734
499	Tissus coton, unis, croisés: écrus, pesant 6 kg. ou plus par 100 m <sup>2</sup>	1,807	3,467	1,660
637	Articles de mode . . . . .	2,072	3,668	1,596
625	Vêtements en coton . . . . .	6,216	7,799	1,583
368	Beurre frais . . . . .	3,652	5,152	1,500
	A reporter	. . . .	. . . .	276,513

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1896 (arrondie en francs).
		1895.	1896.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 276,513
506	Tissus coton teints, pesant plus de 7 kg. par 100 m <sup>2</sup> . . . .	10,592	12,082	1,490
459	Vins mousseux en bouteilles . .	3,314	4,795	1,481
541	Toile d'emballage de jute, ayant moins de 9 fils par carré de 5 mm. . . . .	520	2,001	1,481
697	Briques, dalles, carreaux, en ar- gile: bruts. . . . .	862	2,236	1,374
127	Verre à glaces étamé, glaces et miroirs de 18 dm <sup>2</sup> et au-dessus	1,163	2,503	1,340
576	Rubans de mi-soie . . . . .	129	1,466	1,337
495	Fils de coton, teints: simples .	467	1,798	1,331
282	Tôle de fer de moins de 3 mm. d'épaisseur, brute . . . . .	8,321	9,599	1,278
414	Riz en grains perlés ou mondés	1,840	3,107	1,267
242	Machines pour l'agriculture et l'économie domestique . . . .	2,229	3,494	1,265
141	Poutres, traverses, etc., en bois, autres que de chêne. . . . .	789	2,032	1,243
627	Objets confectionnés en lin, etc., lingerie exceptée . . . . .	1,739	2,981	1,242
165	Meubles, etc., finis, en bois d'ébé- nisterie . . . . .	190	1,423	1,233
446	Mélasse et sirop . . . . .	2,020	3,225	1,205
443	Tabac à fumer, à priser ou à mâcher . . . . .	1,253	2,405	1,152
287	Ouvrages en fonte de fer, fins .	6,084	7,161	1,077
478	Papiers d'emballage, d'une seule couleur; papier ciré et papier goudronné. . . . .	427	1,498	1,071
606	Passementerie en laine . . . . .	361	1,431	1,070
100	Céruse et blanc de zinc non broyés . . . . .	732	1,788	1,056
522	Rubannerie et passementerie en coton . . . . .	2,080	3,121	1,041
457	Vin naturel en bouteilles, etc .	704	1,731	1,027
640	Chapeaux de feutre garnis . . .	358	1,334	1,026
709	Poteries communes . . . . .	851	1,870	1,019
294	Ouvrages en fer fins, émaillés .	2,401	3,406	1,005
	<b>Total</b>	. . . .	. . . .	<b>305,624</b>

## II. Principales diminutions de recettes.

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en moins 1896 (arrondie en francs).
		1895.	1896.	
		Fr.	Fr.	Fr.
656	Bœufs . . . . .	88,710	55,035	33,675
455	Vin naturel en fûts . . . . .	146,371	114,276	32,095
386	Volailles mortes . . . . .	37,628	23,432	14,196
657	Taureaux . . . . .	14,075	6,025	8,050
367	Saindoux . . . . .	9,864	2,029	7,835
349	Chaux hydraulique . . . . .	16,739	10,453	6,286
241	Constructions en fer . . . . .	13,044	6,909	6,135
331 et	Pierres à bâtir, dégrossies ou gros- sièrement taillées . . . . .	<sup>1)</sup> 6,104	—	<sup>1)</sup> 6,104
486	Lingerie en papier . . . . .	7,822	3,215	4,607
714	Quincaillerie commune, objets de parure exceptés . . . . .	21,426	16,985	4,441
383	Viande de boucherie, fraîche . . . . .	6,582	2,197	4,385
404	Froment . . . . .	88,440	84,197	4,243
596	Tissus laine, blanchis, teints, im- primés: lourds . . . . .	70,341	66,312	4,029
108	Verre et tuiles pour toitures; pla- ques en verre pour pavements . . . . .	9,426	5,427	3,999
658	Vaches avec dents de remplace- ment . . . . .	5,670	2,070	3,600
570	Tissus de soie pure . . . . .	4,517	939	3,578
415	Gruau, semoule, etc. . . . .	21,720	18,318	3,402
239	Chaudières à vapeur . . . . .	3,201	588	2,613
711	Porcelaine de tout genre . . . . .	5,740	3,153	2,587
562	Soie (organsin et trame), écrue, moulinée . . . . .	10,102	7,671	2,431
707	Tuyaux avec manchons, parties d'installations de lieux d'ai- sance, grossières . . . . .	10,082	7,662	2,420
423	Café brut . . . . .	16,503	14,114	2,389
245	Machines pour la filature et le retordage . . . . .	3,897	1,621	2,276
641	Chapeaux garnis, autres que de feutre . . . . .	2,844	652	2,192
	A reporter . . . . .	. . . . .	. . . . .	167,568

<sup>1)</sup> De France (tarif différentiel).

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en moins 1896 (arrondie en francs.
		1895.	1896.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 167,568
514	Tissus coton, blanchis, de fils teints, etc.: façonnés . . . .	4,163	2,209	1,954
664	Porcs de 60 kg. ou moins . . . .	1,916	25	1,891
575	Rubans de soie . . . . .	2,786	912	1,874
703	Catelles et poêles en catelles montés . . . . .	3,994	2,148	1,846
384	Viande, salée, fumée, etc. . . .	10,758	8,988	1,770
391	Raisins frais, de table . . . . .	5,742	3,987	1,755
400	Légumes frais . . . . .	1,688	—	1,688
619	Paille, jonc, liber, etc., teints, refendus, filés, etc. . . . .	2,565	906	1,659
466	Huiles comestibles en fûts, autres que l'huile d'olives . . . . .	2,541	937	1,604
403b.	Légumes conservés, en vases de 5 kg. ou moins . . . . .	2,340	747	1,593
191	Cuir pour harnais et courroies; cuir de veau, brun et ciré . . . .	2,482	890	1,592
390	Fruits, baies comestibles: frais . .	1,591	—	1,591
356c.	Ouvrages de tailleur de pierres, polis, avec ornements, en marbre ou granit . . . . .	1,633	257	1,376
396	Raisins secs pour la fabrication du vin . . . . .	12,420	11,091	1,329
192	Cuirs non dénommés . . . . .	8,464	7,193	1,271
493	Fils de coton, retors, gazés ou non . . . . .	5,314	4,075	1,239
260	Vélocipèdes . . . . .	3,554	2,327	1,227
394	Fruits secs, etc. . . . .	1,494	268	1,226
635	Bonneterie de laine . . . . .	32,670	31,478	1,192
366	Huiles minérales ou de goudron non dénommés . . . . .	4,367	3,191	1,176
552	Ouvrages de cordier, non dé- nommés . . . . .	2,239	1,065	1,174
116	Verrerie, polie, gravée, etc. . . .	3,398	2,235	1,163
355	Ouvrages de tailleurs de pierres, etc., bruts . . . . .	4,810	3,667	1,143
	A reporter	. . . .	. . . .	201,901

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en moins 1896 (arrondie en francs).
		1895.	1896.	
		Fr.	Fr.	Fr.
	Report	. . .	. . .	201,901
577	Passementerie de soie . . .	1,318	214	1,104
421	Miel . . . . .	2,794	1,719	1,075
600	Couvertures de laine sans travail à l'aiguille . . . . .	3,126	2,056	1,070
296	Coutellerie . . . . .	3,737	2,668	1,069
501	Tissus coton, unis, croisés : écrus, pesant moins de 6 kg. par 100 m <sup>2</sup> , ayant 20 fils ou plus par carré de 5 mm. . . . .	2,730	1,663	1,067
485	Ouvrages de relieur et cartonnages	5,120	4,054	1,066
556	Tapis tissés, de jute, etc. . . .	1,625	564	1,061
592	Fils de laine sur bobines, en pe- lottes, etc. . . . .	15,736	14,702	1,034
413	Riz brut . . . . .	1,278	248	1,030
	<b>Total</b>	. . .	. . .	211,477

### Récapitulation.

Fr.

Augmentations de recettes en août 1896, sur 71 positions . . . . .	305,624. —
Diminutions de recettes en août 1896, sur 56 po- sitions . . . . .	211,477. —
<b>Différence en plus 1896</b>	<b>94,147. —</b>
<b>Recettes totales en août 1896</b> . . . . .	<b>3,612,520. 39</b>
» » » » 1895 . . . . .	3,482,201. 67
<b>Augmentation réelle en 1896</b>	<b>130,318. 72</b>
<b>Recettes totales du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 1896</b>	<b>28,605,152. 20</b>
» » » » » » » » 1895	27,344,948. 55
<b>Augmentation totale en 1896</b>	<b>1,260,203. 65</b>

## Bibliothèque nationale suisse.

### A V I S.

Dans le premier mois de son existence, la bibliothèque nationale suisse a déjà reçu bien des dons d'une réelle valeur, et l'on peut espérer qu'un grand nombre de personnes, de toutes les parties de la Suisse, tiendront à voir figurer leur nom dans la liste des donateurs qui doit être publiée à la fin de l'année.

Il est à désirer que tous ceux qui sont forcés, faute de place, de se défaire d'une partie de leurs livres les envoient à la bibliothèque nationale, au lieu de les détruire ou de les vendre à vil prix; ils feront ainsi œuvre utile.

La bibliothèque nationale s'est donné pour tâche de rassembler aussi complètement que possible et de transmettre à la postérité tout ce qui a rapport à la Suisse et à la vie matérielle et intellectuelle de ses habitants. Ainsi, dans ce cadre rentrent non seulement les livres qui ont cours dans le commerce, mais aussi les publications des autorités, des établissements officiels ou privés, des sociétés et de la politique, en général, la littérature actuelle tout entière.

Ajoutons que ce qui semble aujourd'hui une non-valeur peut être d'une grande valeur pour les générations futures dans le jugement qu'elles auront à porter sur notre époque.

Il serait, par conséquent, fort à désirer que tous ceux qui ont entre les mains des imprimés de la nature ci-dessus ne les jettent pas au panier au bout d'un certain temps, comme cela se passe communément, mais les envoient à la bibliothèque nationale, à Berne, qui assemble et met en ordre tous ces matériaux.

Ces envois, avec la suscription : *A la bibliothèque nationale suisse, à Berne; officiel*, jouiront de la franchise de port. La bibliothèque enverra aussi, sur demande, des enveloppes avec l'adresse imprimée, et elle espère qu'on en fera fréquemment usage.

Les auteurs suisses tiendront certainement à honneur d'envoyer à la bibliothèque nationale un exemplaire de chacun de leurs ouvrages qui ne paraissent pas en librairie ou qui sont extraits de publications périodiques.

Berne, le 4 juin 1895.

*Bibliothèque nationale suisse.*

Reproduit en octobre 1896.



## Publication.

Les citoyens suisses nés, dans le royaume d'Italie, d'un père qui, à l'époque de leur naissance, y avait fixé son domicile depuis 10 ans (le séjour pour cause de commerce ne constituant pas le domicile), sont avertis qu'en vertu de l'article 8 du code civil les autorités du royaume doivent les considérer comme citoyens italiens et par conséquent les appeler à faire partie de l'armée italienne, à moins que, pendant l'année qui suit leur majorité, c'est-à-dire après la 21<sup>me</sup> année accomplie, ils ne déclarent devant l'officier de l'état civil de leur résidence dans le royaume ou devant les agents diplomatiques ou consulaires, s'ils sont hors du royaume, qu'ils optent pour la qualité d'étranger, c'est-à-dire pour la conservation de la nationalité suisse, le tout à teneur de l'article 5 du code civil précité. Ils sont en outre avertis que l'article 4 de la convention d'établissement et consulaire, du 22 juillet 1868, entre la Suisse et l'Italie, leur assure le droit de ne point être appelés au service dans l'armée royale avant que l'âge de la majorité ne soit légalement atteint.

Rome, février 1879.

### *La légation suisse en Italie.*

Le conseil fédéral, en ordonnant la publication de l'avis qui précède, croit devoir en même temps attirer l'attention des gouvernements cantonaux, ainsi que des autorités communales, sur la déclaration faisant suite à la convention d'établissement et consulaire, du 22 juillet 1868, en vertu de laquelle les Italiens qui perdent leur nationalité ensuite de renonciation, d'acquisition d'une nationalité étrangère, d'acceptation d'un emploi d'un gouvernement étranger sans permission de leur gouvernement, ne sont exempts ni du service militaire dans l'armée italienne, ni des peines infligées à ceux qui portent les armes contre leur patrie (l'Italie), articles 11 et 12 du code civil italien.

Les fils d'un père italien, nés à l'étranger avant la perte de la nationalité italienne de leur père, sont considérés comme Italiens.

Ils sont considérés comme tels même lorsqu'ils sont nés après ladite perte, s'ils sont nés dans le royaume et s'ils y résident. Dans ce cas, ils ont le droit d'opter pour la nationalité étrangère pendant l'année qui suit celle de leur majorité. (Voir article 5.)

Le fils d'un Italien, qui est né à l'étranger après la perte de la nationalité italienne de son père, est considéré comme étranger, à moins qu'il n'opte pour la nationalité italienne dans les formes voulues par l'article 5, et qu'il n'aille, dans l'année qui suit l'option, fixer son domicile dans le royaume.

Il sera également considéré comme Italien s'il a accepté un emploi public, ou s'il a servi dans l'armée de terre ou de mer, ou s'il a autrement satisfait au devoir de la conscription militaire dans le royaume, sans exciper de sa qualité d'étranger.

Berne, février 1879.

### *La chancellerie fédérale suisse.*

Reproduit en mars 1896.

## A V I S.

Le volume annuel, pour 1895, de la *statistique du commerce suisse* (tableau annuel, rapport et deux tableaux graphiques) paraîtra prochainement.

On peut en faire la demande à tous les bureaux de poste suisses ou au bureau de la statistique du commerce suisse (ancien hôtel de Zähringen, à Berne). Le prix est de 5 francs. On peut aussi demander séparément le rapport (prix 1 franc) et les tableaux graphiques (à 50 centimes la pièce).

Berne, le 14 octobre 1896. [3.]..

*Direction générale des douanes.*

## **Mise au concours**

de

**travaux, de fournitures et de places,  
annonces et insertions.**

### **Mise au concours.**

L'administration soussignée ouvre un concours pour la fourniture des parties de chaussures et des chaussures finies désignées ci-après.

*5500 paires de tiges en veau*, couleur naturelle, pour chaussures militaires, d'après l'échantillon et les prescriptions.

Terme d'offre : 31 octobre 1896.

*3000 assortiments de fonds de chaussure*, d'après l'échantillon et les prescriptions.

Terme d'offre : 31 octobre 1896.

*10,000 paires de lacets*, en peau de marsoin imitation, avec ferrets d'après l'échantillon.

Terme d'offre : 31 octobre 1896.

*10,000 paires de chaussures militaires*, tiges en veau, d'après l'échantillon et les prescriptions.

Terme d'offre : 31 octobre 1896.

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1896
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.10.1896
Date	
Data	
Seite	91-100
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 524

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.